

## MAIRIE DE MONTAGNY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL - LARME-CATHERINEAU - LASSALLE - MARTINAUD - PAILLASSEUR - TEDESCHI - TURPIN  
Mrs BAUDUIN - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MEUNIER - MOREAU - PROST - RIGNANESE - SAYLLAC - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER ;  
de Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à Sandrine FRAISSE-SIBILLE ;  
de Alain BESSON à Jean-Louis GERGAUD ;  
de Stéphane GAUMOND à Pierre FOUILLAND.

Etaient absents :

#### **Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2017 :**

Adopté par 19 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération 2017-011** Transfert de la compétence PLUI à la CCVG : Monsieur le Maire donne les tenants et les aboutissants de cette nouvelle compétence accordée à la CCVG, qui semble importante pour notre commune.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2017-012** Aménagement d'une maison médicale - demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes : pour l'élaboration de ce projet, Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une subvention pourrait être attribuée par la Région. Afin de mener à bien cette opération du point de vue financier, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement proposé.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2017-013** Modification des statuts du Syder : ces modifications portent sur la désignation des délégués titulaires et suppléants règle générale - désignation des délégués titulaires et suppléants cas particuliers - objet du syndicat au titre des compétences optionnelles - dispositions particulières, modalités de reprise des compétences à caractère optionnel - dispositions financières, contributions des adhérents au syndicat.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2017-014** Subvention exceptionnelle à l'association Lions Festival Métal : un festival de musique doit avoir lieu sur la commune en mai 2017. Cette association souhaite l'obtention d'une subvention exceptionnelle. Monsieur le Maire demande d'accorder 1 500 €. Adoptée par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- Information diverse :

signature du marché de travaux pour l'aménagement de la maison médicale.

- Questions diverses posées par les élus de l'opposition :

1/ Sauf erreur de notre part, il n'y aurait pas eu de délibération pour le dossier d'autorisation de construire pour l'antenne Orange au cimetière alors qu'il y en a eu une pour l'antenne Free. Pourquoi n'est-ce pas la même procédure ?

**Réponse :**

Pour répondre à la question textuellement posée, il ne peut y avoir de délibération pour donner une autorisation de construire que ce soit pour une antenne ou une construction autre. Il s'agit d'une décision du Maire. Et pour rappel, la signature de la convention avec la société ORANGE, le dossier a fait l'objet d'une communication lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2015.

2/ Nous avons appris que la gardienne du Trait d'Union n'occupait plus le logement de fonction. Comment se passe alors l'intendance à la salle du trait d'Union le soir et le Week-end ? Mme Martinaud rajoute que des propos lui ont été rapportés comme quoi le poste serait pourvu par un membre proche de la famille du Maire.

**Réponse :**

Mme VENANT va finir son contrat le 30 avril, pour ce qui est de l'intendance en semaine l'association de boxe qui finit régulièrement vers 22 heures à la charge quand elle le peut de fermer les locaux et ce dans le cadre du bénévolat, autrement les week-ends entre M. BESSON et Monsieur le Maire, ils se chargent d'assumer les ouvertures et fermetures...En complément M. Gergaud précise à Mme Martinaud qu'il est parfois difficile d'embaucher un membre de sa famille... A ce jour la mairie recherche pour le TDU un couple pour assumer le travail, par deux temps partiels, plus un autre mi-temps pour un poste d'ASVP ou police municipale...

3/ La Zac du Baconnet est traversée par une colonne de propylène.

Par arrêté préfectoral du 16 février 1976, cette zone fait l'objet de contraintes particulières.

Actuellement, des camions déversent de la terre sur ce parcours.

Quel est l'objectif au regard des obligations de sécurité imposées ?

**Réponse :**

Il s'agit d'un terrain municipal sur lequel nous avons stocké provisoirement de la terre végétale qui nous a été donnée et livrée gratuitement. M. BESSON a rencontré la société qui nous a donné son accord.

4/ Nous demandons l'annulation des délibérations 2017-005/006/007 pour défaut d'information préalable, et défaut d'exposé du projet, ne permettant pas d'avoir une analyse suffisante du dossier pour voter.

**Réponse :**

Vous demandez l'annulation d'une délibération alors que vous avez refusé de délibérer et de plus vous avez quitté physiquement la séance du conseil.

Aujourd'hui vous demandez l'annulation de cette délibération qui a fait l'objet d'un accord à l'unanimité. Il est hors de question de l'annuler, il n'en demeure pas moins que vous pouvez saisir le TA...

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

**signé**

Jean-Louis GERGAUD